

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 60

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Esmieu,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Maintien en condition opérationnelle et évolution des réseaux LAN, WiFi et des infrastructures de téléphonie – Lot n° 2 - Maintien en condition opérationnelle et évolution de l'infrastructure de téléphonie - Avenant n° 1 à l'accord-cadre conclu avec la société Orange SA

En octobre 2018, la Ville de Bayonne a notifié à la société Orange SA un marché public (n° 18094) en vue d'assurer le maintien en condition opérationnelle et l'évolution des infrastructures de téléphonie.

Il s'agit d'un accord-cadre conclu pour une période d'un an, reconductible tacitement pour trois périodes de reconduction d'un an chacune. Le volume des besoins et leur survenance ne pouvant pas être fixés a priori, le contrat correspondant a été conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec minimum et sans maximum.

Cet accord-cadre permet à la Ville en particulier, via le titulaire Orange SA, de se réabonner auprès de la société Mitel, constructeur du système de téléphonie. Ce réabonnement est indispensable car il permet à la Ville de bénéficier de la maintenance constructeur et de disposer ainsi des nouvelles versions du produit ainsi que des correctifs.

Le constructeur Mitel a récemment modifié ses conditions de réabonnement en appliquant une baisse significative, le montant correspondant passant de 10 575,00 € HT à 2 842,92 € HT.

L'accord-cadre ne permettant des révisions de prix qu'à ses dates anniversaires, il convient d'établir un avenant à ce contrat afin que la Ville puisse bénéficier immédiatement de cette réduction tarifaire de 7 732,08 € HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n°18094.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne